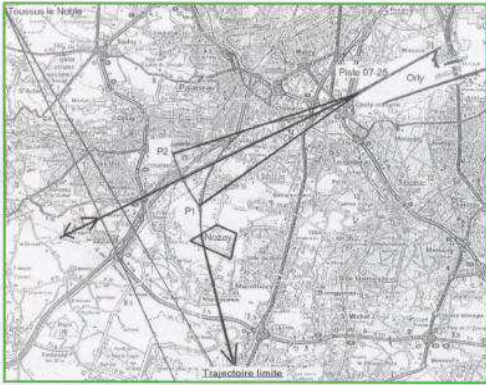


VIE ASSOCIATIVE

Nozay est au sud-ouest d'Orly, ce sont les atterrissages face à l'est et les décollages face à l'ouest qui nous dérangent.



• **Atterrissage face à l'Est** : Les impératifs d'alignement de l'avion sur la piste imposent à celui-ci de suivre l'axe de la piste qui est situé à 3,5 km au Nord du centre de Nozay. Le régime moteur est au ralenti, il en résulte pour les nozéens des nuisances sonores peu ressenties.

• **Décollage face à l'Ouest** : Les avions doivent se trouver pendant la première phase de leur vol à l'intérieur du cône dessiné sur la carte et ils ne peuvent sortir qu'entre les points P1 et P2. A la sortie de ce cône de dispersion, ils doivent passer à la verticale de balises situées à plus de 90 Km d'ORLY pour les vols Sud et Est. Les pilotes ont toute latitude, en accord avec le contrôle aérien, pour le choix de leur trajectoire.

Les VPE sont aussi définis par une altitude, le niveau 0 étant l'altitude au niveau de la piste (85 m à Orly) et le niveau le plus haut étant à l'altitude 1800 m. La pente de montée est de 5,5%. Par un calcul simple on

peut déterminer la hauteur minimum au niveau de NOZAY : 440 m. **Ce qui est tout à fait scandaleux et inacceptable !**

Les VPE ont fait l'objet d'une concertation entre l'ACNUSA, les élus et les associations, durant l'année 2002.

La publication de l'arrêté aurait pu être une bonne nouvelle, mais... depuis des années, il existe déjà un cône associé à chaque piste de décollage, dans lequel les avions devaient se trouver, sous peine de sanctions pécuniaires !

C'est parce que cela ne résolvait pas le problème que l'ACNUSA avait donné un avis défavorable sur le projet des VPE !

Le périmètre des VPE, nouvellement défini, recouvre strictement ce qui existait déjà.

Cet arrêté n'amène donc aucune protection supplémentaire à NOZAY, pire même il officialise le passage des avions les plus bruyants au plus bas !

UNE PISTE DE REDUCTION DES NUISANCES : LA PROCEDURE "ANTI BRUIT"

La piste proposée par les associations actuellement, c'est l'exécution de la procédure "anti bruit" programmée dans l'ordinateur des avions. C'est-à-dire : "une montée dans l'axe de la piste avec de très faibles altérations de cap en optimisant puissance et vitesse pour obtenir un spectre de bruit minimum au sol".

Plus simplement, au décollage, les nuisances sonores et chimiques sont provoquées par la poussée importante des réacteurs.

Du fait des trajectoires imposées par la réglementation et les contrôleurs aériens, une majorité d'avions contourne Nozay (ou survolent !) après une très courte montée en ligne droite puis effectuent un grand virage au sud, puis vers l'est ou le sud-est. (cf. la carte)

Or, la législation en matière de contrôle aérien prévoit que l'avion n'est pas autorisé à tourner "s'il se trouve à moins de 500 m au dessus de l'obstacle le plus haut sur sa trajectoire", et "aucun virage n'est autorisé en même temps qu'une réduction de poussée associée à une procédure de moindre bruit ...".

☐ Conclusions :

Comme les avions sont en plein virage (entre 600 et 2000 m du sol environ), les pilotes n'appliquent pas la procédure de moindre bruit !

Les nuisances que nous subissons à Nozay sont le fait d'avions en limite de trajectoire autorisée au décollage, et dont le bruit est accentué par les vents d'ouest qui "poussent" les sons vers le village.

☐ Que faire maintenant ?

• **AGIR AVEC L'ASSOCIATION ET LA MUNICIPALITE** pour que les Autorités reçoivent un **signal fort et permanent**, les avertissant que la situation n'est pas acceptée par les habitants, et leur demander d'étudier des mesures de corrections de trajectoires, permettant l'application des procédures de moindre bruit au décollage vers l'ouest.

• **AGIR AVEC LES COLLECTIFS ET AUTRES ASSOCIATIONS DU SUD FRANCILIEN** pour le maintien : du couvre feu à Orly de 23h30 à 6h15, et de la limitation à 250 000 créneaux par an à Orly.

Association "Nuisances Aériennes RESPECTEZ NOZAY" - Hôtel de Ville - 91620 Nozay

Tél : I. Regnault : 06 14 71 08 66 - Fax : 01 64 49 58 01 (Mairie)

Email : respectez.nozay91@tiscali.fr - Site : <http://nam.chez.tiscali.fr>

**PARTICIPER A L'OBSERVATOIRE DES NUISANCES DE NOZAY
C'EST AGIR POUR NE PLUS SUBIR**